

## **IGAS, Rapport sur les Évolutions de la profession et de la formation infirmières, Octobre 2022**

01/10/2022

Dans le cadre de la mission qui leur a été déléguée, l'IGAS et l'IGESR font état au sein de leur rapport d'une vingtaine de recommandations sur les nécessaires évolutions de l'exercice de la profession d'infirmier et soulignent la nécessité d'arbitrer la coopération entre professionnels de santé, le parcours des étudiants et des professionnels, ainsi que les tensions entre le cadre juridique et l'évolution des besoins de cette profession.

Selon le rapport, ces évolutions devront nécessairement trancher deux points de crispation qui sont aussi des frontières entre l'exercice médical et infirmier :

- La prescription pour laquelle la mission propose d'aller au-delà des actes ponctuels déjà reconnus aux infirmiers pour expertiser une compétence de prescription plus globale qui serait délimitée en cohérence avec les missions prioritaires des infirmiers ;
- La consultation pour laquelle la mission propose des évolutions sur des pathologies précises et dans le cadre des dispositifs coordonnés afin de garantir la bonne articulation avec les médecins. La consultation en accès direct serait réservée aux IPA.

L'exercice d'une plus grande autonomie de la profession infirmière doit cependant se déployer dans un cadre juridique sécurisé. La mission souligne par conséquent la nécessité d'investir davantage dans la formation continue des infirmiers. La sécurisation de l'exercice infirmier doit également passer par la promotion de la collaboration interprofessionnelle via l'exercice coordonné.

Enfin, selon le rapport, l'évolution du champ de compétences infirmières impliquerait également de revoir la définition législative de la profession.